

Automne 2024 — Mercredi, 9 h à 11 h 50 — DKN 3161

OBJECTIFS

- *Connaître*: ce cours général est d'abord un retour aux sources de la civilisation occidentale, destiné à connaître dans ses grandes lignes l'histoire de la Grèce antique, sa longévité et les traits fondamentaux de son héritage;
- *Comprendre*: mais le cours insistera aussi sur la distance qui nous sépare de l'Antiquité, de manière à faire comprendre le fonctionnement et l'évolution des institutions et des comportements;
- *Prendre du recul*: au terme de ce long voyage dans le temps et dans l'espace, l'étudiant(e) devrait avoir acquis plus de recul et comprendre son temps et son milieu de façon plus large, plus intelligente et plus critique.

CONTENU

Le cours insistera davantage sur l'évolution politique, sociale et économique du Haut archaïsme (1200-800 a.C.), de la période archaïque (800-500 a.C.) et de la période classique (500-323 a.C.). En début de session, les civilisations crétoise et mycénienne (2000-1200 a.C.) seront vues plus rapidement, de même que la période hellénistique (323-30 a.C.) à la fin de la session.

FONCTIONNEMENT

L'essentiel sera le travail personnel et hebdomadaire de chaque étudiant(e): lectures diverses (manuel de base, études auxquelles il renvoie ainsi que les articles additionnels placés sur le Portail), étude et préparation des examens (en moyenne 6 heures par semaine).

Les exposés du professeur (3 heures par semaine), appuyés par des projections PowerPoint, ne serviront pas à donner toute la matière qui se trouve dans les lectures, mais à dégager les grandes lignes du sujet, à en expliquer les principaux problèmes et à offrir une illustration complémentaire.

ÉVALUATION

Deux examens en salle, valant chacun 40 % de la note finale, l'un à la septième semaine (**16 octobre**), l'autre à la quinzième semaine (**11 décembre**), constitueront l'évaluation principale de ce cours. Ces examens permettront tant l'évaluation des connaissances acquises que la compréhension de certains problèmes d'ensemble relatifs aux principaux thèmes abordés dans le cours. Ils se présenteront tous les deux sur le même modèle, dont le détail est donné sur le Portail et, ci-dessous, à la p. 3. Entre les deux examens, à la douzième semaine (**20 novembre**), un test de connaissances géographiques et chronologiques vaudra 20 % de la note finale.

Selon la politique adoptée au Département d'histoire, en conformité avec la volonté facultaire et universitaire, la qualité formelle du français (orthographe, grammaire) comptera pour 20 % des notes à déduire de la note finale des examens.

Barème de conversion: E: 0-54; D: 55-60; D+: 61-64; C-: 65-67; C: 68-71; C+: 72-74; B-: 75-77; B: 78-81; B+: 82-84; A-: 85-89; A: 90-95; A+: 96-100.

En conformité avec les articles 28 et 29 du Règlement disciplinaire de l'Université Laval, le Département d'histoire ne tolère aucune forme de copie ou d'emprunt de l'œuvre d'autrui (personnes, institutions, organismes, sites Internet). De telles pratiques n'identifiant pas leurs sources transgressent des principes éthiques fondamentaux des disciplines scientifiques.

BIBLIOGRAPHIE (lecture obligatoire)

Manuel obligatoire disponible à la Librairie universitaire Zone :
Amouretti, M.-C, F. Ruzé et Ph. Jockey. *Le monde grec antique*. Paris, Hachette, 6^e éd. 2018. [HU-Histoire].

Calendrier et programme de lectures de base de l'automne 2024

2

<i>Semaine</i>	<i>Date</i>	<i>Contenu du cours et lectures obligatoires*</i>
1.	4 sept.	Introduction, programme et fonctionnement du cours Le monde méditerranéen et les Grecs Chapitre d'introduction, p. 6-16 (Les sources); chap. 1, p. 18-26 (L'installation des Grecs).
2.	11 sept.	L'Âge du bronze : les civilisations crétoise et mycénienne Chap. 2 et 3, p. 27-48.
3.	18 sept.	L'Âge du bronze : suite L'Âge du fer (le Haut-Archaïsme, jadis appelé les « Siècles obscurs ») Chap. 4, p. 50-65.
4.	25 sept.	L'époque archaïque : la naissance de la cité et les innovations archaïques Chap. 5, 6 et 7, p. 66-116.
5.	2 oct.	La crise de la cité et l'expansion coloniale Chap. 5, 6 et 7, p. 66-116.
6.	9 oct.	L'univers religieux des cités grecques Chap. 8, p. 117-134.
7	16 oct.	Premier examen
8.	23 oct.	La Grèce classique, histoire politique du V ^e et du IV ^e siècle : les événements Chap. 9, p. 141-147; chap. 12, p. 188-191 et 199-203; chap. 15, p. 232-237.
9.	<i>[28 oct. au 1^{er} nov. : Semaine de lecture]</i>	
10.	6 nov.	Démocratie, institutions (et impérialisme athénien) Chap. 9, p. 136-141; chap. 10, p. 152-161; chap. 15, p. 237-242.
11.	13 nov.	Économie dans les cités à l'époque classique Chap. 11, p. 176-187; chap. 14, p. 218-231.
12.	20 nov.	Test de connaissances géographiques et chronologiques (premières 30 minutes du cours) Sociétés dans le monde des cités Chap. 9, p. 147-151; chap. 10, p. 161-168; chap. 11, p. 169-176; chap. 12, p. 191-198; chap. 15, p. 243-251.
13.	27 nov.	Les franges du monde grec La Macédoine et les cités grecques Chap. 13, p. 204-217; chap. 16, p. 254-266.
14.	4 déc.	Conclusion : le monde hellénistique <u>Lecture libre</u> chap. 17, 18, 19, p. 267-316.
15.	11 déc.	Deuxième examen
16.	18 déc.	<i>Semaine officielle d'examens (l'examen aura lieu à cette date si le calendrier de la session se trouvait affecté en raison de tempête(s) de neige)</i>

* Les pages du manuel peuvent varier très légèrement entre les différentes éditions.

Premier examen : 16 octobre

1. Première partie (30 points)

Évaluation des connaissances de base acquises depuis le début de la session (semaine **1** à **6**) au moyen de définitions, explications de termes ou concepts importants, et questions à court développement.

2. Deuxième partie (70 points)

Évaluation de la maîtrise plus approfondie des grandes questions liées au cours (*i.e.* les thèmes de chaque semaine) et de la capacité à rédiger, en quelques pages, une réponse claire et construite à une question de synthèse.

Test de connaissances géographiques et chronologiques : 20 novembre

Évaluation des connaissances de base acquises depuis le début de la session (semaine **1** à **11**) au moyen de :

Localisations géographiques sur deux cartes muettes;

Repères chronologiques sur un tableau muet (périodes, événements, personnages).

Deuxième examen : 11 décembre

1. Première partie (30 points)

Évaluation des connaissances de base acquises depuis la mi-session (semaine **8** à **14**) au moyen de définitions, explications de termes ou concepts importants, questions à court développement.

2. Deuxième partie (70 points)

Évaluation de la maîtrise plus approfondie des grandes questions liées au cours (*i.e.* les thèmes de chaque semaine) et de la capacité à rédiger, en quelques pages, une réponse claire et construite à une question de synthèse.

* * *

Que ces détails donnés sur chacun des examens ne constituent point un leurre ! L'idée est, pour vous, d'éviter la dispersion et concentrer le travail sur l'essentiel. La préparation des examens demande **temps** (lecture, documentation) et **réflexion**. Les connaissances géographiques et chronologiques minimales attendues de vous ne s'apprennent pour leur part pas en une nuit... et certaines vous seront utiles dès le premier examen. Aussi faudra-t-il consulter le plus souvent possible cartes et tableaux chronologiques.

Chaque réponse à une question de synthèse, rédigée en classe durant les deux examens, est une **synthèse personnelle complète et cohérente** de 1200 mots environ, qui répond clairement à une question posée sur l'un des thèmes abordés dans les cours. À la suite de vos lectures personnelles et des éclaircissements en classe, vous devez montrer que vous êtes en mesure de proposer une explication logique, intéressante, réfléchie, et que vous savez répondre à une question avec méthode (position du problème et des éléments qui permettent d'y répondre, développement en plusieurs parties et conclusion). Ne tombez pas dans le piège de reproduire aveuglément (et de mémoire !) vos notes de cours. Vous feriez ainsi un exposé de connaissances, mais ne répondriez pas nécessairement à la question.

La notation des rédactions se fera dans les proportions suivantes : 40% pour l'information; 40% pour la méthode; 20% pour l'expression. Les fautes d'orthographe et de grammaire seront soustraites du total jusqu'à concurrence de 20% conformément aux exigences départementales et facultaires. Il va sans dire que la langue doit être impeccable.